DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
CANTON
BOULOGNE NORD-OUEST
COMMUNE
WIMEREUX

DGS/SG/LNCH

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

2026_184
Feuillet n° 187

PORTANT RETRAIT D'UN ACTE

Le Maire de la ville de WIMEREUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L. 242-1 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2026_070 du 07 avril 2026 portant attributions et délégations de fonctions à M. Guy BOUTLEUX pour intervenir en l'absence du Maire en matière d'urbanisme et pour les affaires courantes relevant du fonctionnement normal de la Commune ;

Considérant le recours gracieux par correspondance du 12 juin 2026 de Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer concernant l'arrêté ci-dessus référencé ;

Considérant que l'acte précité est illégal puisque la suppléance du Maire se met en place automatiquement dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal et que le Maire n'a donc aucun acte à prendre pour désigner son suppléant ;

Considérant que l'ensemble de ces motifs de droit et de fait justifie le retrait de l'arrêté municipal n° 2026_070 du 07 avril 2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :
L'arrêté n° 2026_070 du 07 avril 2026 portant attributions et délégations de fonctions pour intervenir en l'absence du Maire à M. Guy BOUTLEUX est retiré.

ARTICLE 2 :
Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux et publié dans le registre réglementaire de la Commune.

ARTICLE 3 :
Conformément aux articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

ARTICLE 4 :
Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, et Madame la Responsable du SGC de Boulogne-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dès sa publication, dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,
- à Madame la Procureure de la République de Boulogne-sur-Mer,
- à Madame la Responsable du SGC de Boulogne-sur-Mer,
- à l'intéressé.

Wimereux,

Vu le D.G.S.,

Signé électroniquement par :
Jean-Luc DUBAËLE
Date de signature : 28/08/2026
Qualité : Maire de la ville de WIMEREUX